



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Exercice 1 : (9 points)

1.

1,5 pt

	Grandeur physique	Unité
6,5 kW	Puissance électrique	kilowatt ou watt
230 V	Tension	volt
50 Hz	Fréquence	hertz

*Corrigé*2. $I = 28 A$

1 pt

3. Fusible de 32A

0,5 pt

4.

a) 383 Wh

1 pt

b) 210 Wh

1,5 pt

c) 0,593 kWh

1 pt

5. 0,05

0,5 pt

6. 140 N

1 pt

7. Tracé

1 pt

Exercice 2 : (6,5 points)

1. 3 atomes de carbone et 8 atomes d'hydrogène

0,5 pt

2. 44 g/mol

1 pt

3. $C_3H_8 + 5O_2 \longrightarrow 3CO_2 + 4H_2O$

1,5 pt

4. 35 moles

1 pt

5. 175 moles

0,5 pt

6. 4 375 L = 4,375 m³

0,5 pt

7. 21 875 L et 21,875 m³

1 pt

8. Hotte d'aspiration et/ou système de ventilation.

0,5 pt

Exercice 3 : (4,5 points)

1. 5,15 kg

1pt

2) 1929,499 kJ

1,5 pt

3) 5,7 kg

2 pts

Brevet professionnel Cuisinier	Code :	Session 2012	Corrigé
Sciences physiques	Durée : 2 h	Coefficient : 2	Page 1/1

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.